VOUS AVEZ ÉDITÉ À COMPTE D'AUTEUR…

Chère auteure, cher auteur,

Publier son travail est un véritable « chemin de croix ». Peu de maisons d'édition s'engagent sur de nouveaux auteurs, de nouvelles écrivaines ; peu d'entre elles font de sérieux retours sur les manuscrits qui leur sont envoyés (quand ils répondent !). Vous être alors, nombreuses et nombreux à vous lancer seuls dans « l'univers impitoyable du livre », en éditant à compte d'auteur. Il n'y a rien d'infamant à cela, bien au contraire. Il faut savoir parfois « prendre le taureau par les cornes ». Mais, si le chemin de la production matérielle « de l'ouvrage » est relativement « facile » ; il en est tout autrement de sa promotion et de sa commercialisation.

Aussi, si vous avez publié à compte d'auteur, et s'il vous reste de nombreux exemplaires à écouler, vous pourrez bénéficier de notre vitrine Internet et de nos diverses campagnes de communication. Nous ne vous garantirons pas la vente de votre stock, mais ce sera un vrai coup de main en termes de gestion et de visibilité.

Si cette démarche vous intéresse, nous vous proposerons un contrat de distribution, en tant qu'auteur associé ou auteure associée. Toutefois, ceci ne vous empêchera pas, de nous faire parvenir vos éventuels manuscrits.

Prenez contact avec nous en cliquant **ici**.